

RECRUTEMENT EN CONTRAT LOCAL AVEC DETACHEMENT DIRECT

Le Lycée Franco-Australien de Canberra / Telopea Park School

<http://www.telopea.act.edu.au/fr>

www.facebook.com/lycee.franco.australien/

recrute **pour une prise de fonction au 17 juillet 2022:**

En plus des postes précédemment publiés, un poste d'enseignant(e) français(e), **Professeur(e) de Mathématiques avec complément de service en Sciences Economiques et Sociales**, SUSCEPTIBLE D'ETRE VACANT

Pour candidater

Les candidatures se font par le formulaire en annexe 1, à compléter et à envoyer à l'adresse suivante : lfacrecrutement2022@gmail.com

Merci également de joindre les pièces suivantes sous format pdf :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Le dernier bulletin de visite *et dernier rapport d'inspection, d'avant sa suppression en 2016-17*
- Le dernier compte rendu de rendez-vous de carrière pour les collègues concernés
- Eventuel diplôme attestant du niveau d'anglais (Cambridge, IELTS, ...)
- *Le dernier avis de notation administrative et pédagogique, d'avant sa suppression en 2016-17*

Si votre candidature est retenue, il vous sera demandé de fournir d'autres documents dont un état des services (Primaire : à demander à la DASEN) ou une copie de votre fiche i-prof (Secondaire)

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 31 janvier 2022

Conditions générales d'emploi

Le LFAC/TPS est un établissement binational et bilingue de droit public australien.

Le contexte de ce lycée étant différent de celui des écoles françaises à l'étranger, de bonnes capacités d'adaptation sont requises pour y exercer.

Un bon niveau de connaissance et de pratique de l'anglais est nécessaire pour travailler en équipe avec les collègues australiens- niveau C1 / CECRL.

Le lycée est homologué par le Ministère français de l'Éducation Nationale.

Son administration et ses règles de fonctionnement (horaires et calendrier annuel) sont celles d'un établissement public de l'ACT (Australian Capital Territory).

<https://www.education.act.gov.au/public-school-life/term-dates-and-public-holidays>

Les agents recrutés signent un contrat avec « l'ACT Education Directorate » (département de l'éducation du Territoire de la Capitale Australienne. Par conséquent, les conditions de travail et de salaire offertes sont celles des enseignants de l'ACT (échelon 1.1 à 3.2 pour les postes d'enseignants).

<https://www.education.act.gov.au/working-with-us/benefits-and-support/payrates>

Une prime d'installation de 5.000 AU\$ est offerte aux professeurs nouvellement recrutés depuis l'étranger.

En fin de contrat, les sommes versées par l'employeur dans le cadre du fonds de pension (9.5% du salaire brut) sont recouvrables, soit environ 6% des salaires versés pendant la durée du contrat.

Les élèves préparent les examens français (Brevet, Bac), les diplômes australiens (Year 10 et Year 12 Certificate) et l'école suit les recommandations définies par l'IBO (International Baccalaureate Organisation) dans le secondaire australien.

Le Proviseur

Travailler à Telopea Park School / lycée franco-australien

Le Lycée Franco-Australien de Canberra, son statut

Le Lycée Franco-Australien propose une scolarité bilingue de la Grande Section jusqu'à la Terminale. Les élèves sont scolarisés dans l'enceinte de Telopea Park School jusqu'au premier semestre de Première, et ensuite à Narrabundah College.

Ces deux établissements sont des établissements de droit public australien. Ils sont administrés par l'ED (Education Directorate) qui dépend lui-même du gouvernement de l'ACT (Australian Capital Territory). Le Lycée Franco-Australien de Canberra est donc hébergé au sein de deux structures australiennes.

Cette école a pour objectifs d'assurer un enseignement bilingue de qualité, en français et en anglais, et de promouvoir le bilinguisme dans son programme scolaire.

Le Lycée Franco-Australien de Canberra est **homologué par le ministère de l'Éducation nationale**, ce qui signifie que son enseignement est reconnu conforme aux programmes en vigueur en France.

Il assure la préparation aux mêmes examens et diplômes (brevet et baccalauréat général) et est soumis au contrôle de l'Inspection générale de l'Education Nationale.

Telopea Park School (1550 élèves à la Rentrée de février 2021) comporte une section primaire de la Grande section à la Sixième, entièrement bilingue, et une section secondaire de la 5ème à la Première (semestre 1) (Year 7 à Year 10). Au primaire, les programmes font l'objet d'une harmonisation entre les programmes français et australiens.

Le LFAC, organisation hiérarchique

Cette structure, binationale et bilingue, administrée par les autorités éducatives australiennes, est dotée d'une organisation hiérarchique double.

Le Principal australien est chef d'établissement, responsable légal et juridique pour l'ensemble de l'établissement primaire et secondaire, courant bilingue et courant anglais, auprès des autorités australiennes. Il est assisté de trois adjoints (Deputy Principal), une pour le primaire, une pour le secondaire et un en charge notamment du personnel sur la totalité de la structure.

Le Proviseur est le chef d'établissement français nommé par l'AEFE. Il est le supérieur hiérarchique de l'ensemble de l'équipe française, primaire et secondaire. Il en assure le recrutement et le suivi de carrière. Il est garant du respect des enseignements des programmes français et en assure le pilotage en collaboration avec l'équipe de direction. Il représente l'administration française au sein de l'établissement. Il est assisté d'un directeur/d'une directrice pour le Primaire / 'conseiller/ère pédagogique'. Celui/Celle-ci coordonne l'activité pédagogique de la partie primaire française. Il/Elle fait partie de l'équipe de direction du primaire comme de l'équipe de direction de l'établissement. Le Proviseur est également assisté d'une Proviseure adjointe (French Bac Coordinator) en charge notamment des Premières et des Terminales sur le deuxième site, Narrabundah College.

Les enseignants français « Recrutés Locaux » sont recrutés par le Lycée franco-australien de Canberra pour travailler dans le cadre du Département de l'Education du Territoire de la Capitale de l'Australie avec lequel ils signent un contrat d'une durée de deux ans, renouvelable deux fois sous certaines conditions.

Ce contrat ouvre droit à une **demande de détachement administratif** auprès du Ministère de l'Éducation nationale française, lorsque l'enseignant est titulaire français et que la demande est faite avant le 31 mars, date précédant son recrutement au milieu de l'année scolaire australienne.

Contrairement à la grande majorité des établissements français à l'étranger qui sont gérés par un Conseil de Gestion parentale, le Lycée franco-australien de Canberra est un établissement public australien. La législation en vigueur dans l'ACT s'applique donc intégralement au fonctionnement de l'établissement. Celui-ci est financé par le gouvernement australien et l'Etat français.

La culture du Lycée Franco-Australien de Canberra

L'environnement éducatif de l'établissement est de culture anglo-saxonne ; il est caractérisé par une grande participation des parents dans la vie de l'école. L'établissement est complexe : il n'est ni français, ni australien, sans doute les deux à la fois, mais il fonctionne suivant la législation australienne.

Il est donc essentiel de :

- faire preuve d'une grande ouverture d'esprit en acceptant qu'un système éducatif puisse avoir des caractéristiques différentes du système français ;
 - faire preuve de capacités d'adaptation ;
 - travailler en équipe et en particulier avec ses collègues australiens ;
 - être ouvert et disponible à l'ensemble des partenaires de la communauté scolaire
- Enfin, une **bonne maîtrise de la langue anglaise- niveau C1- est nécessaire** est indispensable pour une intégration réussie au sein de la communauté scolaire et dans la vie locale australienne.

Le conjoint et le visa de travail

Le visa obtenu (403) permet au conjoint ou au partenaire de travailler en Australie.

ANNEXE 1

CANDIDATURE A UN POSTE D'ENSEIGNANT

JUILLET 2022

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Poste demandé :

Nom : Prénom (s) :

Date de naissance :

Courriel :

Téléphone :

Situation familiale :

Adresse :

Nom, prénom, date de naissance et profession du conjoint/partenaire :

Noms, prénoms, dates de naissance des enfants, leur niveau de scolarisation actuel :

1.

2.

3.

4.

Grade (1) : Agrégé Certifié Professeur des écoles Autre

Echelon : Date de titularisation :

Date de la dernière inspection/ visite :

Note pédagogique : Note administrative : (d'avant 2016-17)

Niveau d'anglais : Parlé (1) TB B Moyen Lu (1) TB B Moyen Ecrit (1) TB B Moyen

(1) Entourer la réponse adéquate

Diplômes universitaires (nom/université/durée d'études/année d'obtention) :

1.

2.

3.

Qualifications complémentaires susceptibles d'étayer votre candidature :

Expérience professionnelle (en commençant par l'année en cours)

Années	Nom de l'établissement (Ecole / Collège / Lycée)	Département/Pays	Classes/Disciplines enseignées